

N° 127 Scher de  
deuain - Rue de l'Église

Le Conseil: - vu ses délibérations précédentes sur l'aménagement du chemin rural dit du grand bois  
- vu le document d'arpentage établi le 5.10.66 par M. Guisou en vue de la réalisation d'un terrain  
devant le chemin.

En présence,  
M. le Maire et M. le Secrétaire  
par des mesures à voter  
auts de ce jour.

- vu la promesse de vente établie par M. Puchel et Pajiza, propriétaires, de la parcelle AB-13, résolue à  
3002 depuis l'établissement du document d'arpentage ci-dessus.

- Considérant que cette parcelle permettra ultérieurement un aménagement définitif de la  
place de l'Église.

1968, le 26 juin 1968.  
M. le Maire.  
M. Baudouin.

DÉCIDE.

- l'acquisition de la parcelle AB-13 de 3002 (nouvelle numérotation encours) au prix de 7<sup>F</sup> le m<sup>2</sup>  
- dit que les frais de timbre et autres aux quels cette vente donnerait lieu seront supportés par la commune.

- M. Arribault, notaire est chargé de dresser les actes à intervenir.

- Le paiement soit  $3002 \times 7^F = 2114^F$  + frais soit 2000<sup>F</sup> environ sera prévu sur l'article 210  
"épave" de deuain pour aménagement de la place de l'Église - en B.S. 1968.

- Demander à M. le Maire de bien vouloir déclarer d'utilité publique la présente acquisition.

- Donner tous pouvoirs au Maire à l'effet de signer le document à intervenir.